

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION,
DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement
et de la concertation locale

Mâcon, le 18 MAR 2008

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA PREFETE DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ETABLISSEMENT

VU le Code de l'Environnement, livre V, Titre 1^{er},

VU, en date du 13 février 2008, la déclaration de SARL SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA, domiciliée 8-10 rue Mathias Hardt - L-1717 Luxembourg, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée à la SA LOGIDIS MACON par arrêté préfectoral 06/1557/2-3 en date du 8 juin 2006, concernant l'exploitation d'entrepôts situés sur le territoire de la commune de MACON, 215 rue Einstein, ZI du Stand.

DELIVRE RECEPISSE

à la SARL SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,
- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du Code du Travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit Livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

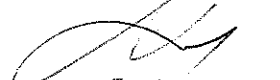
Une copie du présent récépissé sera affichée à la **mairie de MACON**, pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- **M. le Maire de MACON**
- **M. l'Inspecteur des Installations Classées - Groupe des Subdivisions de Saône-et-Loire de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - 71000 MACON**
- **SARL SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA, 8-10 rue Mathias Hardt à Luxembourg**

LA PREFETE

Pour la Préfète,
Le Chef de Bureau délégué,



PAUL ROUSSET